

# **Demander une voie d'orientation et une formation dans un établissement : les téléservices Orientation et Affectation**

## **Deux services proposés aux familles**

Le téléservice Orientation et le téléservice Affectation sont mis à la disposition des parents des élèves scolarisés en classe de 3e.

### **Le téléservice Orientation**

La campagne d'orientation a lieu à la fin du 2e trimestre ou du 1er semestre (intentions provisoires), et à la fin du 3e trimestre ou du 2d semestre (choix définitifs), selon un calendrier fixé par les académies.

**Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services pour les parents d'élèves de niveau 3e scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale.**

Il leur permet :

- de demander une (des) voie(s) d'orientation pour la poursuite de la scolarité de leur enfant : 2de générale et technologique, 2de professionnelle, 1re année de CAP
- de consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées
- d'accuser réception (intentions provisoires) et de faire part de leur accord ou désaccord (choix définitifs) suite aux réponses du conseil de classe
- de consulter la décision d'orientation prise par le chef d'établissement en cas d'accord

### **Le téléservice Affectation**

La campagne d'affectation a lieu d'avril à début juillet.

**Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services pour les parents d'élèves de niveau 3e scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale.**

Il leur permet:

- de consulter les offres de formation post 3e proposées via Affelnet par les académies et d'obtenir de l'information sur le contenu de ces formations et les procédures d'admission (à partir de mi-avril)
- de saisir et enregistrer leurs demandes de poursuite d'étude (de fin mai à début juin)
- de consulter les résultats à leurs demandes (fin juin - début juillet)